

# **NOVACYT**

Société Anonyme

13, avenue Morane Saulnier  
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

## **NOVACYT**

Société Anonyme

13, avenue Morane Saulnier  
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

---

A l'assemblée générale la société Novacyt,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Novacyt relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre

rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe concernant les hypothèses de continuité d'exploitation retenues par le conseil d'administration pour la préparation des comptes au 31 décembre 2017.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### *Continuité d'exploitation*

Comme indiqué dans la partie « Observation » de ce rapport, la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les hypothèses retenues par le conseil d'administration pour arrêter les comptes en appliquant le principe de continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons apprécié le caractère raisonnable et approprié des hypothèses de continuité d'exploitation retenues. Nous estimons par ailleurs que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard du principe de continuité d'exploitation.

### *Immobilisations financières et dépréciation d'actifs*

Les notes 1.4 « Immobilisations financières » et 1.5 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation d'une part et exposent la méthode et les modalités de mise en œuvre des tests de valeur d'autre part. Nous avons examiné le respect de la méthode ainsi décrite ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées par la direction dans la réalisation du test de dépréciation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables de votre société, nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

*Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

*Informations relatives au gouvernement d'entreprise*

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*Autres informations*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si

ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Benjamin HAZIZA

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 737 782	714 762	1 023 020	1 093 319
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 050	3 050		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	1 272 985	945 633	327 352	427 297
Autres immobilisations corporelles	112 023	69 922	42 101	44 654
Immob. en cours / Avances & acomptes	348 339	348 339		
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	37 020 314	16 177 000	20 843 314	22 153 314
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	442 604	11 540	431 064	461 357
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>40 937 097</b>	<b>18 270 245</b>	<b>22 666 851</b>	<b>24 179 940</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.	111 918		111 918	127 864
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits Intermédiaires et fins				
Marchandises	315 785		315 785	152 296
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	621 666	73 810	547 856	455 433
Fournisseurs débiteurs	65 219		65 219	64 343
Personnel	4 469		4 469	4 469
Etat, Impôts sur les bénéfices	126 532		126 532	210 696
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	268 655		268 655	190 178
Autres créances	6 894 707		6 894 707	4 333 621
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	22 101		22 101	22 101
Disponibilités	3 388 260		3 388 260	2 310 667
Charges constatées d'avance	137 392		137 392	92 029
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>11 956 704</b>	<b>73 810</b>	<b>11 882 894</b>	<b>7 963 696</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	127 770		127 770	146 500
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif	2 235		2 235	6 838
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>130 005</b>		<b>130 005</b>	<b>153 338</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>53 023 806</b>	<b>18 344 055</b>	<b>34 679 751</b>	<b>32 296 974</b>

## Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	2 510 956	1 161 134
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	58 280 663	47 120 417
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-28 578 362	-18 805 767
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-6 166 131</b>	<b>-9 772 595</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>26 047 126</b>	<b>19 703 190</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	51 967	72 838
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>51 967</b>	<b>72 838</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	3 915 078	6 363 144
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 915 078	6 363 144
Emprunts et dettes financières diverses	150	163 417
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 970 074	1 239 966
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	995 784	1 370 043
<i>Personnel</i>	191 993	42 401
<i>Organismes sociaux</i>	95 039	83 664
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	21 406	15 009
Dettes fiscales et sociales	308 438	141 074
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 168 325	2 919 947
Produits constatés d'avance		5 394
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>8 357 849</b>	<b>12 202 985</b>
Ecart de conversion - Passif	222 809	317 962
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>34 679 751</b>	<b>32 296 974</b>


**Compte de résultat**

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises	605 215	31,91	264 278	18,02	340 937	129,01
Production vendue	1 291 215	68,09	1 202 203	81,98	89 012	7,40
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	15 432	0,81	2 712	0,18	12 721	469,09
<b>Total</b>	<b>1 911 863</b>	<b>100,81</b>	<b>1 469 193</b>	<b>100,18</b>	<b>442 670</b>	<b>30,13</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises	615 115	32,44	14 858	1,01	600 257	NS
Variation de stock (m/ses)	-163 490	-8,62	208 523	14,22	-372 013	-178,40
Achats de m.p & aut.approv.	547 041	28,85	566 074	38,60	-19 033	-3,36
Variation de stock (m.p.)	15 945	0,84	-72 560	-4,95	88 506	-121,98
Autres achats & charges externes	4 142 047	218,41	3 252 259	221,77	889 788	27,36
<b>Total</b>	<b>5 156 658</b>	<b>271,91</b>	<b>3 969 153</b>	<b>270,66</b>	<b>1 187 505</b>	<b>29,92</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-3 244 796</b>	<b>-171,10</b>	<b>-2 499 961</b>	<b>-170,47</b>	<b>-744 835</b>	<b>29,79</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	26 721	1,41	28 280	1,93	-1 558	-5,51
Salaires et Traitements	490 159	25,85	654 166	44,61	-164 007	-25,07
Charges sociales	185 547	9,78	276 131	18,83	-90 584	-32,80
Amortissements et provisions	467 661	24,66	345 737	23,58	121 924	35,26
Autres charges	47 126	2,48	35 987	2,45	11 139	30,95
<b>Total</b>	<b>1 217 214</b>	<b>64,18</b>	<b>1 340 300</b>	<b>91,40</b>	<b>-123 086</b>	<b>-9,18</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 462 010</b>	<b>-235,28</b>	<b>-3 840 261</b>	<b>-261,87</b>	<b>-621 749</b>	<b>16,19</b>
Produits financiers	398 245	21,00	99 232	6,77	299 013	301,33
Charges financières	2 064 132	108,84	5 760 800	392,83	-3 696 667	-64,17
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 665 887</b>	<b>-87,84</b>	<b>-5 661 568</b>	<b>-386,06</b>	<b>3 995 680</b>	<b>-70,58</b>
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-6 127 897</b>	<b>-323,13</b>	<b>-9 501 829</b>	<b>-647,93</b>	<b>3 373 932</b>	<b>-35,51</b>
Produits exceptionnels	34 039	1,79			34 039	
Charges exceptionnelles	195 759	10,32	479 131	32,67	-283 372	-59,14
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-161 720</b>	<b>-8,53</b>	<b>-479 131</b>	<b>-32,67</b>	<b>317 411</b>	<b>-66,25</b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-123 486	-6,51	-208 365	-14,21	84 879	-40,74
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-6 166 131</b>	<b>-325,14</b>	<b>-9 772 595</b>	<b>-666,40</b>	<b>3 606 464</b>	<b>-36,90</b>

Annexe

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les comptes annuels au 31 décembre 2017, le bilan étant présenté avec les chiffres au 31 décembre 2016 en comparatif. Ces périodes ont une durée de douze mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2017 dégagent une perte de 6 166 131 €. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 avril 2018.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros.

### FAITS MARQUANTS

#### Comptes annuels au 31 décembre 2017 :

Novacyt SA a souscrit un emprunt auprès de VATEK de 1 500 000 € le 31 mars 2017 pour une durée de 3 ans. La première échéance de remboursement du capital est au 3 avril 2017.

En novembre 2017, Novacyt SA a réalisé avec succès sa cotation sur l'AIM (Alternative Investment Market), venant compléter la cotation sur Euronext Growth Paris.

Ce succès de la double cotation a été accompagné d'une augmentation de capital de 9,7 millions d'euros (8,8 millions de livres sterling) avant frais de 1,8 millions d'euros (1,7 million de livres sterling).

- **Augmentations de capital :**

Douze augmentations de capital ont eu lieu au cours de l'exercice 2017.

Une première augmentation de capital d'un montant nominal de 12 771,07 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 4 janvier 2017, se traduisant par l'émission de 191 566 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 1,050 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 201 144,44 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une deuxième augmentation de capital d'un montant nominal de 10 581,73 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 23 février 2017, se traduisant par l'émission de 158 726 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,953 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 151 266,67 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une troisième augmentation de capital d'un montant nominal de 12 226,87 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 13 avril 2017, se traduisant par l'émission de 183 403 actions nouvelles

d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,827 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 151 675 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une quatrième augmentation de capital d'un montant nominal de 40 456,66 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 15 mai 2017, se traduisant par l'émission de 606 850 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,828 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 502 472 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une cinquième augmentation de capital d'un montant nominal de 147 704,20 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 12 juin 2017,

- pour une augmentation de capital de 1 883 228,55 €, prime d'émission incluse, par l'émission de 2 215 563 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,85 € par action, prime d'émission incluse. L'augmentation s'est réalisée de deux façons :

- o au titre de l'augmentation de capital réservée aux sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé / pharmaceutique / biotechnologique pour 883 229,55 € (dont 69 272,87 € de valeur nominale représentant 1 039 093 actions) ;
- o au titre de l'augmentation de capital dans le cadre du dispositif TEPA pour 999 999 € (dont 78 431,33 € de valeur nominale représentant 1 176 470 actions).

Une sixième augmentation de capital d'un montant nominal de 87 607,73 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 19 juin 2017,

- pour une augmentation de capital de 1 116 998,60 €, prime d'émission incluse, par l'émission de 1 314 116 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,85 € par action, prime d'émission incluse. L'augmentation s'est réalisée de deux façons :

- o au titre de l'augmentation de capital réservée aux sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé / pharmaceutique / biotechnologique pour 366 999,40 € (dont 28 784,27 € de valeur nominale représentant 431 764 actions) ;
- o au titre de l'augmentation de capital dans le cadre du dispositif TEPA pour 749 999,20 € (dont 58 823,46 € de valeur nominale représentant 882 352 actions).

Une septième augmentation de capital d'un montant nominal de 10 009,40 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 14 août 2017, se traduisant par l'émission de 150 141 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,667 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 100 144 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une huitième augmentation de capital d'un montant nominal de 19 818,60 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 22 août 2017, se traduisant par l'émission de 297 279 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,674 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 200 367 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une neuvième augmentation de capital d'un montant nominal de 17 361,20 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 4 septembre 2017, se traduisant par l'émission de 260 418 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,77 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 200 522 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une dixième augmentation de capital d'un montant nominal de 8 645,80 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2017, se traduisant par l'émission de 129 687 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,774 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 100 378 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une onzième augmentation de capital d'un montant nominal de 503 383,80 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 18 octobre 2017,

- pour une augmentation de capital de 4 983 499,62 €, prime d'émission incluse, par l'émission de 7 550 757 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,66 € par action, prime d'émission incluse. L'augmentation s'est réalisée de deux façons :

- o au titre de l'augmentation de capital réservée aux sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé / pharmaceutique / biotechnologique pour 2 883 497,76 € (dont 291 262,40 € de valeur nominale représentant 4 368 936 actions) ;
- o au titre de l'augmentation de capital dans le cadre du dispositif TEPA pour 2 100 001,86 € (dont 212 121,40 € de valeur nominale représentant 3 181 821 actions).

Une douzième augmentation de capital d'un montant nominal de 479 254,80 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> novembre 2017,

- pour une augmentation de capital de 90 573,12 €, prime d'émission incluse, par l'émission de 137 232 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,66 € par action, prime d'émission incluse ;
- pour une augmentation de capital de 4 654 049,40 €, prime d'émission incluse, par l'émission de 7 051 590 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,66 € par action, prime d'émission incluse.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité du règlement ANC N° 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels au 31 décembre 2017 ont été établis pour le groupe selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, les prévisions établies par la direction montrent que la société est en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2018 et jusqu'en avril 2019 sans recourir à un nouvel emprunt bancaire ou un autre type de financement. Ces prévisions tiennent compte notamment des éléments suivants :

- les besoins de financement du fonds de roulement
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2017, soit 3 410 k€,
- Le remboursement des emprunts convertibles existants selon les échéanciers convenus.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux exercices précédents.

Informations générales complémentaires :

### **Recours à des estimations**

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement de ces états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs incorporels, corporels, financiers, les créances clients et le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

## **1. Principes comptables appliqués**

### **1.1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets créés ou acquis en interne. Ces derniers ont été comptabilisés selon les règles suivantes :

- phase de recherche : charges d'exploitation,
- phase de développement : la société a opté pour leur comptabilisation à l'actif du bilan, dans la mesure où ces brevets constituent un actif identifiable contrôlé par la société et porteur d'avantages économiques futurs.

Chaque brevet a été comptabilisé pour sa valeur correspondant aux coûts engagés au cours de la période de développement ou au prix d'acquisition.

Le fait générateur de l'amortissement est la date de mise en service, c'est à dire à la date de dépôt du brevet. Ces brevets sont amortis sur 20 ans, selon le mode linéaire. Toutefois, les coûts engagés postérieurement au dépôt du brevet sont amortis sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la protection juridique du brevet auxquels ils se rattachent.

### 1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- |   |              |
|---|--------------|
| • Matériel et outillage industriels     | L 3 et 6 ans |
| • Installations générales, aménagements | L 5 ans      |
| • Matériel de transport                 | L 5 ans      |
| • Matériel de bureau                    | L 3 ans      |
| • Matériel informatique                 | L 2 et 3 ans |

### 1.3. Immobilisations en cours

En application de la méthode préférentielle, NOVACYT a décidé de porter à l'actif les dépenses de développement, sous réserve que celles-ci répondent aux critères suivants :

- Le projet en cause est nettement individualisé,
- Les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale du projet sont sérieuses,
- Les couts du projet sont distinctement établis.

Les immobilisations en cours ne seront amorties qu'à l'achèvement du programme et de leur mise en service. Les autres dépenses de recherche et de développement, ne répondant pas aux critères annoncés ci-dessus, ont été comptabilisées directement en charges.

### 1.4. Immobilisations financières

Elles sont constituées des titres de participation Lab21, de Novacyt Asia Ltd et Primer design, de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues à fin de régularisation du cours de bourse, dans le cadre du contrat de liquidité.

Concernant les titres de participation, la valeur brute est constituée par le coût d'achat, frais accessoires inclus. Les frais liés à l'acquisition des titres de participation sont incorporés au prix de

revient des titres. Une provision pour dépréciation des titres est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La valeur d'inventaire des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les prévisions de flux nets de trésorerie actualisés. La valeur d'inventaire des titres a été déterminée en utilisant les projections de flux de trésorerie (free cash flow) établies à partir d'estimations et plans à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions commerciaux par entité. Au-delà de ces plans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) de la société. Cette analyse peut être complétée par une évaluation externe si nécessaire.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 1.5. Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

#### *Indices externes :*

- une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

#### *Indices internes :*

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La

valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nets des coûts de sortie.

### **1.6. Stocks**

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **1.7. Créances clients**

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

### **1.8. Autres créances**

Les autres créances comprennent principalement, les créances envers l'Etat – Impôt sur les bénéfices, la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

### **1.9. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué du prix d'achat.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés, et en fonction du cours de bourse pour les titres cotés.

### **1.10. Frais d'émission d'emprunt**

Les frais et charges se rapportant à l'emprunt KREOS sont répartis sur la durée de l'emprunt par fractions égales sur 3 ans. Ce montant est présenté à l'actif du bilan au poste « charges à répartir ». L'amortissement pratiqué vient directement en minoration du compte « charges à répartir ».

### **1.11. Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

### **1.12. Provisions pour risques et charges**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

### **1.13. Indemnités de départ à la retraite**

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

### **1.14. Emprunts**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

### **1.15. Résultat courant - Résultat exceptionnel**

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments habituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

#### **1.16. Subventions reçues**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

#### **1.17. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de machines (automates...) auprès de distributeurs ou partenaires industriels ou commercialisées directement auprès des laboratoires ou des centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des machines chez le distributeur ou le client final en cas de ventes directes.

Le chiffre d'affaires « production vendue » correspond à l'activité de distribution de consommables tels que flacons...

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en « avances et acomptes clients ».

#### **1.18. Crédit d'impôt recherche**

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt à ce titre.

Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit d'impôt recherche.

## **COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

## 2. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

### 2.1. Valeur brute des immobilisations

Au 31 décembre 2017

IMMOBILISATIONS	Valeur initiale	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur finale
Concessions, brevets et droits assimilés	1 665 611	72 171		1 737 782
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 050			3 050
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 668 661</b>	<b>72 171</b>	<b>0</b>	<b>1 740 832</b>
Installations techniques, matériels et outillages	1 238 556	39 393	4 965	1 272 984
Installations générales, agencements	31 924			31 924
Matériel de transport	46 288	942	12 183	35 047
Matériel de bureau et informatique	35 096	9 956		45 052
Immobilisations corporelles en cours	348 339			348 339
<b>TOTAL 2</b>	<b>1 700 203</b>	<b>50 291</b>	<b>17 148</b>	<b>1 733 346</b>
Autres participations	37 020 314			37 020 314
Autres immobilisations financières	468 923	142 636	168 956	442 603
<b>TOTAL 3</b>	<b>37 489 237</b>	<b>142 636</b>	<b>168 956</b>	<b>37 462 917</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>40 858 101</b>	<b>265 038</b>	<b>186 104</b>	<b>40 937 095</b>

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement les moules pour flacons (220 000 €), les moules pour bouchons (103 000 €), les moules pour chambre de décantation (107 000 €), le coût du développement des automates et de l'outillage industriel (675 470 €) et ainsi que les automates NDF 100/600 (167 515 €).

Les titres de participation sont constitués par les titres :

- de la société de droit anglais Lab21, située à Cambridge, Royaume Uni, soit un montant de 20 144 085,50 €, frais d'acquisition compris ;
- de la société de droit hongkongais Novacyt Asia, située à Hong Kong, soit un montant de 1 HK\$ (soit 0,11 euro) ;
- de la société Primer Design Ltd, située à Hampshire, Royaume Uni, soit un montant de 16 876 228,50 €, frais d'acquisition compris.

### 2.2. Etat des amortissements

Ce tableau exclut le montant des dépréciations sur immobilisations en cours.

### Au 31 décembre 2017

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissement initial	Augmentation	Diminution / Cession	Amortissement final
Concessions, brevets et droits assimilés	572 292	142 470	0	714 762
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 050			3 050
<b>TOTAL 1</b>	<b>575 342</b>	<b>142 470</b>	<b>0</b>	<b>717 812</b>
Installations techniques, matériels et outillages	811 259	134 421	47	945 633
Installations générales, agencements	9 968	2 137		12 105
Matériel de transport	29 224	6 896	12 183	23 937
Matériel de bureau et informatique	29 464	4 416		33 880
<b>TOTAL 2</b>	<b>879 915</b>	<b>147 870</b>	<b>12 230</b>	<b>1 015 555</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2)</b>	<b>1 455 257</b>	<b>290 340</b>	<b>12 230</b>	<b>1 733 367</b>

### 3. Stocks

Stocks	31/12/2017	31/12/2016
Flacons et emballages	111 918	127 864
Stainer Slide	2 804	2 804
Automates	195 097	81 272
Plateaux	53 705	29 014
Divers	64 180	39 205
<b>Total</b>	<b>427 704</b>	<b>280 159</b>

### 4. Etat des provisions

Au 31 décembre 2017	Montant début exercice	Augmentation dotation	Diminution Montants utilisés	Diminution Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
<b>Provision pour risques et charges</b>					
Pour litiges	66 000		16 269		49 731
Pour perte de change	6 838	2 235	6 838		2 235
<b>Sous total</b>	<b>72 838</b>	<b>2 235</b>	<b>23 107</b>	<b>0</b>	<b>51 966</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>					
Sur titres de participation	14 867 000	1 310 000			16 177 000
Sur actions propres	7 565	11 540	7 565	0	11 540
Sur les immobilisations en cours	348 339				348 339
<b>Sous total</b>	<b>15 222 904</b>	<b>1 321 540</b>	<b>7 565</b>	<b>0</b>	<b>16 536 879</b>
Provision pour clients douteux		73 810			73 810
<b>Sous total</b>		<b>73 810</b>			<b>73 810</b>
<b>Total</b>	<b>15 295 742</b>	<b>1 397 585</b>	<b>30 672</b>	<b>0</b>	<b>16 662 655</b>

Une provision sur titres a été comptabilisée dans les comptes pour LAB21 POUR 1 310 000 €.

#### 4.1. Provision pour litiges

Au 31 décembre 2017, la Société ne connaît plus qu'un seul litige en cours, lequel est provisionné à hauteur de 49 731 euros, correspondant à la meilleure estimation de la société.

#### 4.2. Provision pour dépréciation des titres de participation

Au 31 décembre 2017, une provision pour dépréciation des titres de LAB21 a été enregistrée dans les comptes NOVACYT SA pour 1 310 000 €.

#### 4.3. Dépréciation des immobilisations en cours

L'évolution des négociations pour la commercialisation de la solution d'aide au diagnostic cytologique a conduit à repousser en 2017 l'échéance de commercialisation. Dans ce contexte, il a été décidé de maintenir la provision pour immobilisations en cours en 2017. Ceci ne remet néanmoins pas en question les perspectives de développement du projet.

## 5. Etat des échéances des créances

## Au 31 décembre 2017

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	442 604	82 900	359 704
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	50 100	50 100	
Créances Clients	571 566	571 566	
Avances Fournisseurs			
Autres avoirs fournisseurs			
Personnel et comptes rattachés	4 469	4 469	
Impôt sur les bénéfices	126 532	126 532	
Taxe sur la valeur ajoutée	268 654	268 654	
Compte courant Lab21	6 608 199	6 608 199	
Compte courant NOVACYT ASIE	39 408	39 408	
Compte courant MICROGEN BIOPRODUCTS	90 088	90 088	
Compte courant NOVACYT CHINE	1 176	1 176	
Compte courant HEALTHCARE	81 665	81 665	
Autres créances	139 389	139 389	
Charges constatées d'avance	137 392	137 392	
<b>Total</b>	<b>8 561 242</b>	<b>8 201 538</b>	<b>359 704</b>

## Au 31 décembre 2016

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	468 922	113 442	355 480
<b>De l'actif circulant</b>			
Créances Clients	455 432	455 432	
Avances Fournisseurs			
Autres avoirs fournisseurs			
Personnel et comptes rattachés	4 469	4 469	
Impôt sur les bénéfices	210 696	210 696	
Taxe sur la valeur ajoutée	190 177	190 177	
Compte courant Lab21	4 293 785	4 293 785	
Compte courant NOVACYT ASIE	39 828	39 828	
Autres créances	64 342	64 342	
Charges constatées d'avance	92 029	92 029	
<b>Total</b>	<b>5 819 680</b>	<b>5 464 200</b>	<b>355 480</b>

Les créances d'impôt sur les bénéfices correspondent principalement au Crédit d'impôt recherche acquis par la société. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de PME Européenne de la société, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation.

**6. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont composées de FCP.

**7. Compte de régularisation – Actif****7-1 Charges constatées d'avance**

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Charges constatées d'avance	137 392 €	92 029 €

Les charges constatées d'avance ne concernent que des charges d'exploitation.

**7-2 Charges à répartir**

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Frais d'émission des emprunts	127 770 €	146 500 €

**8. Capitaux propres****8-1 Variation des capitaux propres sur les exercices 2016 et au 31 décembre 2017**

	Capital	Prime d'apport, d'émission et de conversion	Report à nouveau	Résultat	Total
<b>31/12/2016</b>	<b>1 161 134</b>	<b>47 120 417</b>	<b>- 18 805 767</b>	<b>- 9 772 595</b>	<b>19 703 189</b>
Affectation du résultat 2016			- 9 772 595	9 772 595	0
Augmentation de capital du 04/01/2017	12 771	188 373			201 144
Augmentation de capital du 23/02/2017	10 582	140 685			151 267
Augmentation de capital du 13/04/2017	12 227	139 448			151 675
Augmentation de capital du 15/05/2017	40 457	462 015			502 472
Augmentation de capital du 12/06/2017	147 704	1 735 524			1 883 228
Augmentation de capital du 19/06/2017	87 608	1 029 391			1 116 999
Augmentation de capital du 14/08/2017	10 009	90 135			100 144
Augmentation de capital du 22/08/2017	19 818	180 549			200 367
Augmentation de capital du 04/09/2017	17 361	183 161			200 522
Augmentation de capital du 25/09/2017	8 646	91 732			100 378
Augmentation de capital du 18/10/2017	503 384	4 480 116			4 983 500
Augmentation de capital du 01/11/2017	479 255	4 265 369			4 744 624
Affectation des honoraires concernant l'augmentation de capital		- 1 826 253			-1 826 253
Résultat au 31/12/2017				- 4 856 131	- 4 856 131
<b>31/12/2017</b>	<b>2 510 956</b>	<b>58 280 662</b>	<b>- 28 578 362</b>	<b>- 4 856 131</b>	<b>27 357 125</b>

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur le montant des primes d'émission, d'apport et de conversion des obligations en actions afférentes à ces augmentations.

## 8-2 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 2 510 956,06 euros divisé en 37 664 341 actions.

Douze augmentations de capital ont eu lieu au cours de l'exercice 2017.

Une première augmentation de capital d'un montant nominal de 12 771,07 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 4 janvier 2017, se traduisant par l'émission de 191 566 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 1,050 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 201 144,44 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une deuxième augmentation de capital d'un montant nominal de 10 581,73 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 23 février 2017, se traduisant par l'émission de 158 726 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,953 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 151 266,67 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une troisième augmentation de capital d'un montant nominal de 12 226,87 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 13 avril 2017, se traduisant par l'émission de 183 403 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,827 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 151 675 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une quatrième augmentation de capital d'un montant nominal de 40 456,66 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 15 mai 2017, se traduisant par l'émission de 606 850 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,828 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 502 472 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une cinquième augmentation de capital d'un montant nominal de 147 704,20 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 12 juin 2017,

- pour une augmentation de capital de 1 883 228,55 €, prime d'émission incluse, par l'émission de 2 215 563 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,85 € par action, prime d'émission incluse. L'augmentation s'est réalisée de deux façons :

- au titre de l'augmentation de capital réservée aux sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé / pharmaceutique / biotechnologique pour 883 229,55 € (dont 69 272,87 € de valeur nominale représentant 1 039 093 actions) ;
- au titre de l'augmentation de capital dans le cadre du dispositif TEPA pour 999 999 € (dont 78 431,33 € de valeur nominale représentant 1 176 470 actions).

Une sixième augmentation de capital d'un montant nominal de 87 607,73 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 19 juin 2017,

- pour une augmentation de capital de 1 116 998,60 €, prime d'émission incluse, par l'émission de 1 314 116 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,85 € par action, prime d'émission incluse. L'augmentation s'est réalisée de deux façons :

- au titre de l'augmentation de capital réservée aux sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé / pharmaceutique / biotechnologique pour 366 999,40 € (dont 28 784,27 € de valeur nominale représentant 431 764 actions) ;

- au titre de l'augmentation de capital dans le cadre du dispositif TEPA pour 749 999,20 € (dont 58 823,46 € de valeur nominale représentant 882 352 actions).

Une septième augmentation de capital d'un montant nominal de 10 009,40 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 14 août 2017, se traduisant par l'émission de 150 141 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,667 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 100 144 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une huitième augmentation de capital d'un montant nominal de 19 818,60 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 22 août 2017, se traduisant par l'émission de 297 279 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,674 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 200 367 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une neuvième augmentation de capital d'un montant nominal de 17 361,20 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 4 septembre 2017, se traduisant par l'émission de 260 418 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,77 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 200 522 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une dixième augmentation de capital d'un montant nominal de 8 645,80 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2017, se traduisant par l'émission de 129 687 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,774 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 100 378 €, entièrement libérée lors de la conversion de l'emprunt obligataire YORKVILLE.

Une onzième augmentation de capital d'un montant nominal de 503 383,80 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 18 octobre 2017,

- pour une augmentation de capital de 4 983 499,62 €, prime d'émission incluse, par l'émission de 7 550 757 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,66 € par action, prime d'émission incluse. L'augmentation s'est réalisée de deux façons :

- au titre de l'augmentation de capital réservée aux sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé / pharmaceutique / biotechnologique pour 2 883 497,76 € (dont 291 262,40 € de valeur nominale représentant 4 368 936 actions) ;
- au titre de l'augmentation de capital dans le cadre du dispositif TEPA pour 2 100 001,86 € (dont 212 121,40 € de valeur nominale représentant 3 181 821 actions).

Une douzième augmentation de capital d'un montant nominal de 479 254,80 € a été décidée lors de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> novembre 2017,

- pour une augmentation de capital de 90 573,12 €, prime d'émission incluse, par l'émission de 137 232 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,66 € par action, prime d'émission incluse ;
- pour une augmentation de capital de 4 654 049,40 €, prime d'émission incluse, par l'émission de 7 051 590 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro au prix de 0,66 € par action, prime d'émission incluse.

## 9. Emprunts auprès des établissements de crédits et autres dettes financières

Ce poste est composé des emprunts souscrits auprès des organismes bancaires. Il comprend également une avance remboursable des comptes courants des associés. Leurs variations au cours de l'exercice s'analysent ainsi :

Au 31 décembre 2017	31/12/2016	Souscription	Remboursement	Abandon de créance	31/12/2017
Emprunts bancaires	220 348		67 194		153 154
Emprunt KREOS CAPITAL	5 642 795		3 037 965		2 604 830
Emprunt YORKVILLE	500 000		500 000		0
Emprunt VATEL CAPITAL		1 500 000	342 907		1 157 093
<b>Total des emprunts</b>	<b>6 363 143</b>	<b>1 500 000</b>	<b>3 948 066</b>	<b>-</b>	<b>3 915 077</b>
<b>Intérêts courus bancaires</b>	<b>163 416</b>	<b>150</b>	<b>163 416</b>		<b>150</b>
Comptes courants associés :					
Personnes physiques	35		35		0
Microgen bioproducts	26 849	36 924	63 773		0
Primer design - EUR	144 000	132 000	170 066		105 934
Primer design - GBP	905 864	350 437	90 423		1 165 878
Primer design - USD	163 217	206 402	39 066		330 553
NOVACYT SA UK – GBP		367 786	77		367 709
<b>Total des comptes courants</b>	<b>1 239 965</b>	<b>1 093 549</b>	<b>363 440</b>	<b>-</b>	<b>1 970 074</b>
<b>Total</b>	<b>7 766 524</b>	<b>2 593 699</b>	<b>4 474 922</b>	<b>-</b>	<b>5 885 301</b>

L'emprunt contracté auprès de KREOS Capital (UK) Limited pour un montant de 3 500 000 euros a été perçu en juillet 2015. Le plan d'amortissement de l'emprunt est de 3 ans. En 2016, un autre emprunt a été contracté auprès de KREOS Capital (UK) Limited pour un montant de 3 000 000 euros. Il a été perçu en mai 2016. Le plan d'amortissement de l'emprunt est de 3 ans. En 2017, un emprunt d'un montant de 1 500 000 euros a été souscrit en avril 2017 de VATEL CAPITAL.

## Echéance des dettes à la clôture

### 9.1. Etat des échéances

#### Au 31 décembre 2017

ETAT DES DETTES	Montant	A 1 an au	De 1 à 5 ans	A plus de 5
-----------------	---------	-----------	--------------	-------------

	<b>brut</b>	<b>plus</b>		<b>ans</b>
Emprunts bancaires et intérêts courus	3 915 228	2 709 435	1 205 793	
Compte courant Primer design – EUR	105 934	105 934		
Compte courant Primer Design – GBP	1 165 878	1 165 878		
Compte courant Primer Design – USD	330 553	330 553		
Compte courant Primer Design – GBP	367 709	367 709		
Fournisseurs et comptes rattachés	995 784	995 784		
Personnel	191 993	191 993		
Organismes sociaux	95 038	95 038		
Autres dettes fiscales et sociales	21 406	21 406		
Autres dettes	1 168 325	1 168 325		
<b>Total</b>	<b>8 357 848</b>	<b>7 152 055</b>	<b>1 205 793</b>	<b>0</b>

**Au 31 décembre 2016**

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts bancaires et intérêts courus	6 526 561	3 768 576	2 757 985	
Compte courant Microgen Bioproducts	26 850	26 850		
Compte courant Primer Design	1 213 080	1 213 080		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 370 043	1 370 043		
Personnel	42 401	42 401		
Organismes sociaux	83 664	83 664		
Autres dettes fiscales et sociales	15 009	15 009		
Autres dettes	2 919 947	2 919 947		
Produits constatés d'avance	5 394	5 394		
<b>Total</b>	<b>12 202 949</b>	<b>9 444 964</b>	<b>2 757 985</b>	<b>0</b>

**9.2. Détail de la ventilation des emprunts et dettes financières**

**Au 31 décembre 2017****Récapitulatif des emprunts**

	31/12/2017	< 1 an		< 5 ans		> 5 ans		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunt VATEL CAPITAL	1 157 093	489 417	73 938	667 677	35 695	0	0	1 157 093	109 632
Total emprunt KREOS	2 604 831	2 153 651	180 590	451 180	11 810	0	0	2 604 831	192 401
Total emprunts bancaires	153 154	66 217	2 474	86 937	1 379	0	0	153 154	3 852
<b>Total des emprunts</b>	<b>3 915 078</b>	<b>2 709 285</b>	<b>257 002</b>	<b>1 205 794</b>	<b>48 884</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 915 078</b>	<b>305 885</b>
Total intérêts courus	150	150	0	0	0	0	0	150	0
Comptes courants associé	1 970 074	1 970 074	0	0	0	0	0	1 970 074	0
<b>Total</b>	<b>5 885 302</b>	<b>4 679 509</b>	<b>257 002</b>	<b>1 205 794</b>	<b>48 884</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 885 302</b>	<b>305 885</b>

Les contrats d'emprunts souscrits par la société ne prévoient pas de clause de covenants.

**10. Compte de régularisation – Passif**

Détail des charges à payer :

Détail des charges à payer	31/12/2017	31/12/2016
<b>Emprunts et Dettes financières</b>		
Intérêts courus sur emprunts	150	163 417
Intérêts courus sur comptes courants Associés	0	0
Total	<b>150</b>	<b>163 417</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs - Factures non parvenues	292 453	206 613
Total	<b>292 453</b>	<b>206 613</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel - provision congés payés	26 550	26 012
Personnel – autres charges à payer	162 967	10 971
Charges sociales sur congés payés	11 200	10 600
Charges sociales – charges à payer	46 220	4 509
Autres impôts et taxes et versements assimilés	5 850	-
Etat - autres charges à payer	15 556	15 009
Total	<b>268 343</b>	<b>67 101</b>
<b>Total général</b>	<b>560 946</b>	<b>437 131</b>

**11. Impôt sur les bénéfices**

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Les montants estimés de crédit d'impôt recherche s'établissent à 123 486 € au 31 décembre 2017.

## 12. Relations avec les parties liées

Les rémunérations versées aux parties liées de Novacyt au 31 décembre 2016 concernaient les principaux dirigeants de la Société.

En 2017, il n'y a plus de rémunérations versées aux parties liées.

### 12-1 Etat des dettes avec les parties liées au 31 décembre 2017 (en euros):

	31/12/2017	31/12/2016
<b>Comptes courants :</b>		
Personnes physiques		35
Microgen bioproducts		26 850
Primer design - EUR	105 934	144 000
Primer design - GBP	1 165 878	905 864
Primer design - USD	330 553	163 217
NOVACYT SA UK - GBP	367 709	
<b>Total</b>	<b>1 970 073</b>	<b>1 239 966</b>

## 13. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation tient compte de la division de la valeur nominale des actions de la société par 15 décidée par l'assemblée générale du 28 juin 2012, pour toutes les périodes présentées.

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de l'exercice	(6 166 131)	(9 772 595)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	23 234 540	12 037 455
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>(0,27)</b>	<b>(0,81)</b>

La société ne calcule pas de résultat dilué en présence de pertes. Il n'existe pas d'instruments potentiellement dilutifs à la clôture de l'exercice.

#### 14. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 7 personnes au 31 décembre 2017.

#### 15. Ventilation du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2017

CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Union Européenne	Autres pays	Total
Machines	-	297 385	236 860	534 245
Consommables	252 353	562 055	446 034	1 260 442
Divers	45 873	31 540	24 330	101 743
<b>TOTAL</b>	<b>298 226</b>	<b>890 980</b>	<b>707 224</b>	<b>1 896 430</b>

#### 16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé principalement de 182 240 € relatifs à des charges pour un salarié, 2 000 € d'indemnité pour rupture conventionnelle, 1 574 € pour une fraude sur carte bleue, 3 500 € pour pénalité payée à un transporteur et 450 € de pénalités et des produits exceptionnels intègrent 800 € de remboursement de fraude sur une carte bleue et 750 € du prix de cession d'une Golf.

#### 17. Gestion et évaluation des risques financiers

Novacyt peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Novacyt met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Novacyt est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Novacyt n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

- Risque de liquidité :

- Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherches ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ;

- accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins favorables pour elle que ceux qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

- Risque de taux d'intérêt :

Novacyt n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires à court terme et d'un compte à terme où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

- Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Novacyt fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

- Risque clients :

L'exposition sur le crédit accordé aux clients (créances non réglées) reste faible car la clientèle de Novacyt est constituée de distributeurs et de cliniques et établissements hospitaliers pour lesquels le service clients de la société vérifie la solvabilité avant toute expédition de machines.

- Risques liés aux variations de taux de change

L'exposition de la Société aux variations de taux de change est faible dans la mesure où l'ensemble de ses transactions s'effectuent en euros sauf les achats auprès de SIAS qui s'effectuent en Francs Suisse. Grâce au partenariat développé avec SIAS, les effets négatifs du taux de change ont été largement effacés. En effet, depuis le début du partenariat avec SIAS, l'Euro a perdu environ 25%. SIAS a accordé à NOVACYT des réductions ramenant la hausse à seulement 10%. Les effets négatifs du taux de change ont donc été partiellement effacés et pourront continuer à l'être dans le futur.

La Société n'a donc pas mis en place de couverture.

## 18. Engagements donnés

### **18.1. Indemnité de départ à la retraite**

#### *Methodologie de calcul :*

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Novacyt en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2017. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date de clôture de l'exercice à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite est de 7 300 € au 31 décembre 2017.

Pour réaliser ce calcul, le taux d'actualisation retenu est 1,30 % et celui de rotation du personnel est de 5,00 %, avec une progression du salaire de 1,50 %.

### **19. Evènements postérieurs à la clôture**

Il n'y a pas eu d'autre évènement significatif postérieurement à la clôture.